L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 MAI 1873.

46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 8 MAI.

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25
Prix du numéro	5 cents

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $3 par an, et 10 cts le numéro.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Périct, à la Bourse de Bagnes St. Louis, rue St. Louis—un terrain dans l'rue burné par les rues Chartres, Royale, Clouet et Louisa.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—bottes, souliers et brodequins.

Par S. Guinault, au coin des rues Français et Pelopidas—une vacherie.

Par Hoffman, Marks & Co., au No. 28 de la rue de Chartres — Linge, lingerie, sacs en cuir.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Bourse — marchandises sèches, lingerie, "notions", etc.

Par O. Valeton, aux Nos 55 et 57 de la rue des Magasins—éventails, toutes les marques.

Par D. E. Morphy, encaisseur Tchouptitoulas et Notre Dame—farine de maïs.

Farine de Maïs.—Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

SPECTACLES.

Jeudi, 8 mai 1873.

OPÉRA.—A midi—La Jeunesse des Mousquetaires.
ACADÉMIE—Cinderella et the Irish Tutor.
MUSÉE D'ANATOMIE.—60 rue St-Charles.

L'Usurpation Kellogg.

Il devient de plus en plus évident, par les événements de chaque jour, que le gouvernement usurpateur de Kellogg est incapable de maintenir son autorité sur le peuple de la Louisiane, même par la force.

Et ce, nous le demandons, un état de choses légal ou normal que celui qui existe en Louisiane? Un pseudo gouverneur que ses créatures seules reconnaissent, obligé d'envoyer, de côté et d'autre, dans les paroisses, une partie de la police transformée en armée permanente, et tandisque ces prétoriens en expédition sont obligés de se retrancher et de soutenir un siége à St. Martinville, le surplus de cette soi-disant police, au lieu de faire la besogne pour laquelle elle est payée, se barricadant dans ses stations à la moindre alerte et laissant la ville se garder comme elle peut! Est ce un gouvernement d'Etat accepté par le peuple qu'il prétend gouverner, que celui qui est, chaque jour, honni et conspué dans la presse et les réunions publiques et qui, en moins de deux mois, a dû faire plusieurs appels, sous une forme ou sous une autre, aux troupes des Etats-Unis?

M. Kellogg s'était vanté de pouvoir gouverner en se passant de l'aide du gouvernement fédéral; sa police métropolitaine et ses juges devaient lui suffire pour mettre à la raison les récalcitrants et les contribuables qui refusent le paiement de l'impôt. Les événements n'ont guère justifié les promesses téméraires faites par lui au Président. On sait à quel terrible conflit entre blancs et noirs a abouti sa politique de duplicité dans la paroisse Grant. Dans tout le Nord de la Louisiane son autorité est méconnue et voici que, dans la Basse Louisiane, il est obligé d'envoyer ses métropolitains guerroyer contre les citoyens.

Le pseudo-gouverneur et son organe ont prétendu que les citoyens payaient volontairement leurs taxes. Or, le juge Hawkins a déjà rendu plusieurs centaines de jugements contre les contribuables et voici une lettre publiée par le journal officiel de l'usurpation qui parle de la nécessité de mettre dans les mains du shérif plusieurs milliers de *peri facias* pour saisir les contribuables pendant les vacances de la Cour.

Bureau de l'avocat-général,
Etat de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 5 mai 1873.

A Son Excellence William Pitt Kellogg, gouverneur de la Louisiane:

Je désire appeler votre attention sur ce fait que les cours de cette paroisse s'ajournent vers le 1er juillet et qu'à moins que les collecteurs de taxes ne reçoivent l'ordre d'attester immédiatement leurs procès pour taxes, il sera impossible de mettre en vigueur la collection des taxes par le moyen des cours avant le milieu de novembre.

S'ils retardent jusqu'à l'expiration des 90 jours, il n'y aura pas assez de temps pour servir les papiers avant l'ajournement. En donnant votre attention à ce sujet, nous pourrons avoir PLUSIEURS MILLIERS de *peri facias* dans les mains du shérif pour être exécutés pendant les vacances. Respectueusement,

A. P. FERIET, avocat-général.

Qu'en dira-t-on à Washington? n'est-ce pas là un démenti formel donné aux dépêches mensongères de Kellogg? Et n'est-ce pas une preuve bien concluante de la légalité de ce gouvernement que la proposition fort crue de l'avocat général de mettre de côté la loi qui accorde 90 jours de délai aux contribuables pour les taxes arriérées, afin de donner le temps au juge Hawkins de signer PLUSIEURS MILLIERS de jugements!

Nous le répétons, c'est un scandale et une honte pour la république des Etats-Unis et pour l'honneur du peuple américain qu'un pareil gouvernement puisse subsister vingt quatre heures, grâce à la protection du gouvernement fédéral!

Il est des bornes à tout et cette usurpation des droits du peuple de la Louisiane a eu des résultats trop déplorables pour qu'elle puisse être tolérée plus longtemps par le gouvernement national, sans que celui-ci se perde complétement dans l'opinion publique. On doit être déclaré à Washington sur les conséquences de la faute—nous dirons plus—de la folie qui a été commise quand on a permis la conspiration Durell-Kellogg; et, à moins que les conseillers de M. Grant ne soient des imbéciles ou les ennemis du Président, ils doivent avoir hâte d'en finir au plus vite avec cette odieuse farce.

Nécessité d'une Organisation de Police.

La police métropolitaine a complétement cessé son service proprement dit de police pour se consacrer exclusivement à son autre rôle de garde prétorienne, à haute paie, de M. Kellogg. La ville, comme le fait observer le Grand Jurí dans son rapport, se trouve donc sans protection contre les malfaiteurs de tout genre. Dans de pareilles circonstances, les citoyens sont dans la nécessité de se protéger eux-mêmes, et, comme il ne peut y avoir de protection efficace sans organisation, nous suggérons aux habitants de la Nouvelle-Orléans de former immédiatement une compagnie de police spéciale dans chaque ward, avec une organisation centrale.

Comme la police métropolitaine a abandonné son service pour se transformer en corps militaire armé pour étouffer dans le sang les libertés du peuple de la Louisiane, nous pensons que les administrateurs municipaux considéreront comme un devoir supérieur de refuser de recevoir dans les caisses de la ville les mandats métropolitains. Il serait odieux que la ville contribuât à payer les shires de M. Kellogg.

Une organisation générale des citoyens est le seul moyen de rétablir la sécurité dans la ville et de mettre un terme à des violences individuelles que nous ne pouvons approuver, mais qui sont la conséquence de l'indignation populaire suscitée par la conduite des hommes qui ont usurpé le pouvoir en Louisiane.

Que les bons citoyens se mettent donc à l'œuvre dans chaque ward; il ne faut pas que la population soit prise au dépourvu et livrée sans préparation à la merci des bandits et des voleurs qui ne demandent pas mieux que d'exploiter la situation.

Nous savons maintenant à quoi M. Kellogg emploie l'argent que ses collecteurs ont extorqué par intimidation aux contribuables,—à payer une armée de shires dont les armes sont tournées contre le peuple et à solder les frais d'expéditions armées dirigées contre nos concitoyens des paroisses. Les contribuables consentiront-ils à continuer à faire les frais d'une pareille guerre? Nous espérons que non.

Nouvelles de St-Martinville.

Nous empruntons à nos confrères du soir les dépêches spéciales suivantes:

(Du *Picayune.*)

Brashear City, 7 mai—Huit métropolitains sont arrivés ce matin, ce qui fait 48 en tout. Les citoyens ont refusé de les abriter et ils sont entassés dans une petite cabane remplie de nègres. Le bac chaland a été retiré et les bateaux du Tèche sont arrêtés près de Francklin et gardés par les citoyens.

Un métropolitain vient d'arriver de St-Martinville et rapporte trois blessés sur un brancard et il a des dépêches verbales pour la Nlle-Orléans: il dit que Badger est cerné; il a entendu une forte canonnade ce matin à 5 heures.

Franklin, 7 mai, 10 h. 15—Le bateau à vapeur Minnie Avery, qui fait le service entre Brashear et St. Martinville, est arrêté à un mille au-dessus d'ici. L'autre bateau, le Iberia, est un peu plus haut.—L'Avery a amené deux métropolitains, l'officier Rollins et un autre qui est sérieusement blessé. Rollins dit qu'il y a eu des escarmouches depuis lundi. Quarante-cinq citoyens à cheval et armés sont partis d'ici hier soir.

(*Du Herald.*)

Brashear City, 7 mai.—Les troupes des Etats-Unis sont arrivées, 47 soldats et officiers. Tous les bateaux étant saisis, les troupes sont forcées de rester ici.

Nouvelle-Ibérie, 7 mai.—Les escarmouches ont continué hier et toute la nuit.—Quatre hommes de Kellogg ont été tués et plusieurs blessés. DeBlanc a reçu des renforts. Quelques-uns des soldats de Kellogg ont déserté. Les efforts de Kellogg pour obtenir des volontaires nègres ont échoué.

(Voir dans nos colonnes de dépêches pour les autres nouvelles.)

MORT DU SAMUEL P. CHASE.—La télégraphe annonce la mort de M. Samuel P. Chase, président de la Cour suprême des Etats-Unis. Nous sommes informés que le président va envoyer à demain le nom de celui que nous avons à présenter au Sénat en remplacement du défunt, homme éminent.

AU PEUPLE
DE LA
NOUVELLE-ORLÉANS.

Etat de la Louisiane, Bureau de l'Exécutif,
Nlle-Orléans, 7 mai 1873.

Je me puis laisser passer les événements d'hier sans appeler votre attention sur certaines transactions qui ne peuvent que nuire à la bonne réputation de cette grande ville et de son peuple.

Avec l'objet du meeting qui était de donner expression à notre sympathie et peut être de prêter une assistance matérielle à l'héroïque Dublanc et à ses braves compagnons qui exposent leur vie pour défendre l'intégrité de leurs droits contre l'affreuse usurpation qui affecte aujourd'hui de gouverner l'Etat, je dois sympathiser cordialement. Ces braves gens méritent l'aide et l'appui actif de tout homme honnête dans l'Etat. Mais les désordres tumultueux et les actes séditieux de quelques résidants de cette ville qui, après l'ajournement du meeting hier soir, sont allés saccager les magasins de MM. Mudge et Folsom, ne peuvent être trop sévèrement condamnés.

Au nom donc des bons habitants de cet Etat, je dois stigmatiser cette conduite comme honteuse et calculée sérieusement pour nuire à la cause pour laquelle nos luttons en commun, et j'espère sincèrement que les pillards pourront être découverts et punis selon toute la rigueur des lois.

La cause d'un juste et honnête gouvernement dans cet Etat ne peut être servie que par une résistance passive, honnête, déterminée et loyale de la part des citoyens. Si la guerre est déclarée et que nous pouvons que résister. Mais si nous ne sommes pas attaqués notre vraie politique doit être celle de la paix.

JOHN MCENERY.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On donnera aujourd'hui, à *onze heures*, pour l'avant-dernière matinée, le grand drame de Dumas: *la Jeunesse des Mousquetaires.*

Il y aura relâche ce soir.

Demain, vendredi, on donnera, pour le bénéfice de Mme Vézian et de M. Chol, deux anciens pensionnaires du Théâtre d'Orléans et membres de la compagnie actuelle, où leur talent de bons comédiens a été souvent utilisé, un spectacle composé de: *le Supplice d'une Femme*, drame en 4 actes, un intermède et *la Joie fait peur*, comédie.

CHEMISES.—Nous avons dit que la maison Hébert-Miret & Pinsard, rue du Canal, 149, vendait d'excellentes chemises françaises, avec devants, cols et poignets de toile, pour $23 la douzaine, c'est déjà à très bon marché; mais la même maison a des chemises avec devants de toile, qu'elle peut céder à $15 la douzaine. Ce prix-là bat tout ce qu'on a vu en fait de bon marché jusqu'à ce jour, et nous engageons les acheteurs à profiter d'une occasion qui ne pourra certes pas durer toujours.

Le club démocratique que les Broom Rangers ont convoqué à la salle des Pendleton Guards, rue de Chartres, pour aujourd'hui, jeudi, 8 mai 1873, à 7 heures et demie du soir.

BALANCES VICTOR.—Ces balances ont obtenu à la dernière foire de la Louisiane un diplôme et deux médailles d'argent, après le plus sérieux et le plus scrupuleux examen des commissaires chargés de décerner les prix. Les mérites supérieurs des BALANCES VICTOR sont, disent-ils, dignes du patronage de tous et ils n'hésitent pas à déclarer que toutes les prétentions de la Compagnie pour leur fabrique sont bien fondées sur ce qui leur paraît être le principe le plus pratique appliqué aux balances plates-formes. Ils recommandent en conséquence les Balances Victor aux négociants, aux marchands et à tous ceux qui peuvent avoir besoin de balances.—Nous n'avons rien à ajouter à ce certificat si flatteur signé par MM. Armstrong, Folger et Cushing, membres qui formaient le comité des récompenses de la foire, si ce n'est que pendant l'absence temporaire de M. J. R. Alcée Ganthreaux, agent de la Compagnie des Balances Victor, de Moline, Illinois, il faudra s'adresser pour faire des achats à C. S. Hunt & Co, rue Gravier, 183 et 185, où se trouve le dépôt de ces balances.

— L'ambassadeur d'Espagne à Paris a communiqué au président de la République une dépêche du ministre d'Etat d'Espagne, M. Castelar, exprimant à M. Thiers, à l'occasion de son 75e anniversaire, ses vœux ardents pour la prolongation de ses jours, l'affermissement de la forme républicaine et la prospérité de l'alliée de l'Espagne.

M. Castelar ajoutait qu'il s'exprime pas seulement les sentiments du gouvernement, mais encore ceux de toute la nation espagnole.

M. Thiers a adressé la lettre suivante à M. Olozaga:

Paris, 17 avril 1873.

Mon cher monsieur de Olozaga,

Je vous prie de remercier M. Castelar du télégramme plein de cordialité qu'il a bien voulu m'adresser à l'occasion du 75 avril, jour de ma naissance.

J'ai été fort sensible à ce témoignage du souvenir d'un homme de la sympathie des vœux ardents qu'il forme pour moi et pour la France.

J'ai dans tous les temps regardé la nation espagnole comme une amie de la nôtre et toujours désiré pour elle une prospérité active, travailleuse et parfaite union. J'y persévère constamment.

Je prie M. Castelar, en particulier, de croire à l'expression de ma parfaite estime personnelle et en même temps de vouloir bien en faire l'interprète auprès de ses compatriotes. Je prends date pour le jour où je pourrai, en ma qualité de citoyen de la patrie, offrir moi-même mes vœux à l'Espagne.

Agréez, etc., etc. Signé: A. THIERS.

Rapport du Grand Juri.

Mise en accusation de Kellogg et Longstreet.

Il y a quelques jours, l'usurpateur Kellogg donnait l'ordre à son avocat-général Field de poursuivre le gouverneur McEnery pour usurpation de fonctions et trahison envers l'Etat. M. Field a cru ne pas devoir saisir le Grand Juri de la question, mais le Grand Juri vient de la décider d'une façon indirecte, en mettant en accusation Kellogg et le chef des shires, Longstreet. Voici un rapport qu'on peut considérer comme la réponse du Grand Juri à Kellogg.

A l'Honorable Edmund Abell, juge de la Première Cour de District,
Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane.

Monsieur,

Convaincu que le privilége inappréciable de self-government, garanti par la Constitution fédérale, entraîne des devoirs corrélatifs et que, parmi ces devoirs, sont une vigilance constante et la conservation des pouvoirs et des efforts des citoyens à la préservation et au développement de notre pays et de ses institutions, devoirs pour l'accomplissement desquels le Grand Juri de la paroisse d'Orléans et de l'Etat de la Louisiane, composé de membres pris du rôle des citoyens de la dite paroisse, et actuellement en séance, a été assemblé dans le but de rechercher toutes les causes qui peuvent tendre, de quelque façon, à troubler la paix et la tranquillité du peuple de la dite paroisse;

Le dit Grand Juri trouve que des plaintes sérieuses ont été faites et sont journellement faites, et que, après investigation, il ressort que ces plaintes sont fondées, à savoir: qu'un certain Wm. P. Kellogg, prétendant être gouverneur de l'Etat de la Louisiane et un certain James Longstreet, prétendant être général de la milice de dit Etat, ont, contrairement à la loi et aux précédents, retiré de la ville de la Nouvelle Orléans un corps d'hommes agissant en conséquence de nominations en vertu d'une loi de la législature de l'Etat de la Louisiane qui le prétend abolie et en place de la police régulièrement nommée de la ville pour faire le service de police de la dite ville et pour être payé de ses services sur le produit des taxes à collecter des citoyens de la dite ville de la Nouvelle-Orléans, et que les dits individus ont fait transporter ce corps dans d'autres paroisses pour y exercer l'insurrection et fouler aux pieds les droits les plus sacrés des citoyens des dites paroisses, qui obéissent aux lois et s'occupent paisiblement de leurs affaires, laissant ainsi nos citoyens exposés aux méfaits des bandits, des voleurs et des assassins nocturnes qui infestent notre ville et qui sont sur le qui vive pour tirer parti d'une négligence.

En ayant déjà remarqué avec alarme l'accentuation des crimes et en craignant leur effet sur la prospérité de notre ville, le dévouement de nos citoyens et la tension de l'immigration et croyant que ces actes criminels violent la paix, la dignité et la tranquillité de cette ville et de cette paroisse, le grand juri croit qu'il est impérativement de son devoir de vous présenter les résolutions suivantes:

Résolu, Que le corps d'hommes appelé police métropolitaine étant organisé par suite d'une loi de la Législature de l'Etat de la Louisiane et imposé aux citoyens de la Nouvelle-Orléans pour être payé par eux pour faire le service de police, ce qui a annulé, détruit et privé la police régulière de la dite ville, doit être considéré comme le gardien des propriétés et des existences des citoyens de la dite ville, et qu'aucun pouvoir ne doit avoir le droit de l'enlever de la scène de ses fonctions qui est la ville de la Nouvelle-Orléans, sauf celui par lequel il est entretenu.

Résolu, Que son Honneur Edmund Abell, juge de la Première Cour de District de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, soit requis par l'Avocat-général, ou l'officier compétent délégué, à citer Wm. P. Kellogg, prétendant être gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et James Longstreet, prétendant être le général de la milice de dit Etat, A. S. Badger, surintendant et le président et membres du Bureau des Commissaires de la Police Métropolitaine, à comparaître devant le Grand Juri de la paroisse d'Orléans, et à répondre, sous serment, par quelle autorité ils ont retiré et fait partir de la Nouvelle-Orléans et de la paroisse d'Orléans, le corps d'hommes appartenant à la police métropolitaine, payé par la ville de la Nouvelle-Orléans, pour ses services consistant à protéger les existences et les propriétés de ses citoyens, et que *faute par eux de donner une réponse satisfaisante, ils soient mis en accusation* pour avoir usurpé des pouvoirs pour lesquels ils n'ont aucun droit légal et pour avoir aidé et encouragé à créer une insurrection, laquelle conduite, si il y était persisté, occasionnerait la perte de beaucoup de vies et de rares entre la population blanche et la population de couleur des Etats du Sud, et qui a déjà créé une perturbation de la paix dans cette paroisse, ce qui est contraire à la paix et à la dignité de l'Etat de la Louisiane.

Résolu, Que comme conséquence des actes criminels du dit Wm. P. Kellogg et James Longstreet, en agissant et en créant des paroisses politiques la police métropolitaine de cette ville avec son commandant en chef, le Grand Juri, dans son investigation, a trouvé que des places principales de la ville, où habituellement des agents de police sont stationnés en force, ont été laissées sans défense, et que des vols avec effraction ont été commis et tentées sur des personnes pendant le passage d'un char, que dans une autre partie centrale de la ville un assassinat a été tenté, que d'autres plaintes nombreuses sont venues devant le Grand Juri en conséquence du manque de police pour assurer la protection des existences et des propriétés des citoyens!

En raison de ces faits et d'autres développements récents où l'effusion du sang et la défense armée ont été provoquées, le Grand Juri désire que tous exercice tous les pouvoirs qui vous sont délégués par la Constitution et les lois, et que vous mettiez devant le Grand Juri et fassiez justice ou jugement les auteurs de ces usurpations et de ces désordres.

Résolu, Que l'attention de Son Honneur soit appelée sur les décisions d'un des plus habiles juristes d'Angleterre qui se trouvent dans les décisions d'Evans de Lord Mansfield, vol. 2, page 176, décisions dans lesquelles il décrète dans un cas analogue à celui-ci et où il s'agissait d'un gouvernement qui avait essayé de fouler aux pieds la loi et de se considérer comme responsable seulement envers Dieu. Il dit: "En conséquence, avancer dans une Cour anglaise de justice une proposition aussi *monstrueuse* que celle qu'un gouvernement agissant en vertu de lettres patentes scellées du grand sceau n'est responsable qu'envers Dieu et sa conscience, qu'il est absolument un despote et peut souiller, piller et opprimer les sujets de sa Majesté dans leurs libertés et leurs biens avec impunité, est une doctrine qui ne peut être maintenue". Le gouverneur fut habilement défendu mais le juri rendit un verdict contre lui.

Avec ces résolutions et ces vues le grand juri recommande instamment à votre Honneur une action immédiate.

Respectueusement soumis,

E. R. POOLE,
Chef du grand juri.

Nouvelle-Orléans, 7 mai 1873.

Le juge Abell a ordonné l'entérinement du rapport et a donné l'ordre d'adresser des citations aux parties désignées dans le rapport.

ASSESSMENT Nos. 132, 133 ET 134.—Voyez la colonne des notices spéciales—mort de L. Knifferle, Numa Augustin et Jno. Doel—payable au bureau de la "Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association" de la Louisiane, rue du Camp. No 19. Montant payé depuis l'organisation, en août 1868: $222,950.

AUX AMIS DE LA LOUISIANE.

La Louisiane aurait pu échapper à la plupart des maux dont elle souffre actuellement si dans les désordres politiques s'étant